



# achat de maison avec dissimulations et empiétements

Par **archimbaud**, le **24/10/2011 à 16:16**

Bonjour Cher Maître,

nous avons un "immense" souci nous qui sommes à la retraite et qui avons acheté une maison sans les Ardennes pour notre retraite .

nous avons visité cette maison avec le notaire des vendeurs , 1 heure de visite c'était en juillet 2008, pas plus car la dame retournait travailler.. elle n'était pas sortie du tout en extérieur et cela nous avait semblé bizarre mais bon, nous habitons à 80 kms de là . nous avons fait une proposition écrite vers mi juillet car il y avait des travaux à faire et cette proposition a été acceptée, nous avons été convoqué pour le compromis dans la même région fin Août 2008 , jamais il ne nous a été possible de REVISITER , meme pas avant la signature de la vente le 26 Novembre 2008 , les clés nous ont été remises par les propriétaires dans une pizzeria , nous avons emménagé le 5 Décembre 2008 par la neige !!

en Février 2010 nous recevons une assignation de la voisine de droite pour des empiétements sur sa propriété causés par les constructions d'un muret en 1981, rajout d'une entrée et son pignon avec autorisation de construire en 1986 et garage construit en retrait sur la propriété de 15 cms en 1987 (lui n'empiète pas mais il n'est pas construit légalement , ou sur borne ou en retrait de 3 mètres). Ces vendeurs ont habités les lieux pendant 28 ans et la voisine a attendu qu'ils soient partis pour nous assigner NOUS qui n'étions l'auteur d'aucune construction!! depuis cette date nous avons dû avoir recours à un avocat etc.. expert géomètre , dernier rapport en date du 19 Octobre ,

Or dans ces presque deux années nous avons eu des gros problèmes de santé et voulons rapprocher la ville (mon mari a eu un pontage , moi je viens d'apprendre que j'ai une fuite mitrale au coeur etc..)

propriété trop grande et trop lourde d'entretien et à vrai beaucoup de soucis avec cette assignation, on nous a trompé depuis le début , les voisins parlent et apparemment tous étaient au courant qu'il y avait des dissensions avec la voisine (refus accord amiable) assignatrice et celle ci cet été m'a confié une copie d'une lettre recommandée avec AR du 20 JUIN 2008 BIEN AVANT NOTRE VISITE ADRESSEE aux vendeurs et dans laquelle elle leur indiquait les empiétements et désordres qu'elle indique dans l'assignation et ces VENDEURS ont

"oublié bien entendu de nous en parler " on pense d'ailleurs fortement que le Notaire était au courant car il vient de "refuser" de nous faire notre compromis car nous avons des acquéreurs

que pouvons nous faire ? MERCI